



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2019



Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses.

Un sommaire décrivant la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), sa raison d'être et ses responsabilités essentielles peuvent être retrouvés dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CLCC accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère. Les autorisations comprennent les montants accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (s'il y a lieu) pour l'exercice financier 2019-2020 et tous les revenus disponibles et utilisables jusqu'à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière relatifs à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'élections générales, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, dans certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est réputé être un crédit ouvert pour l'exercice au cours duquel il est émis.

La CLCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

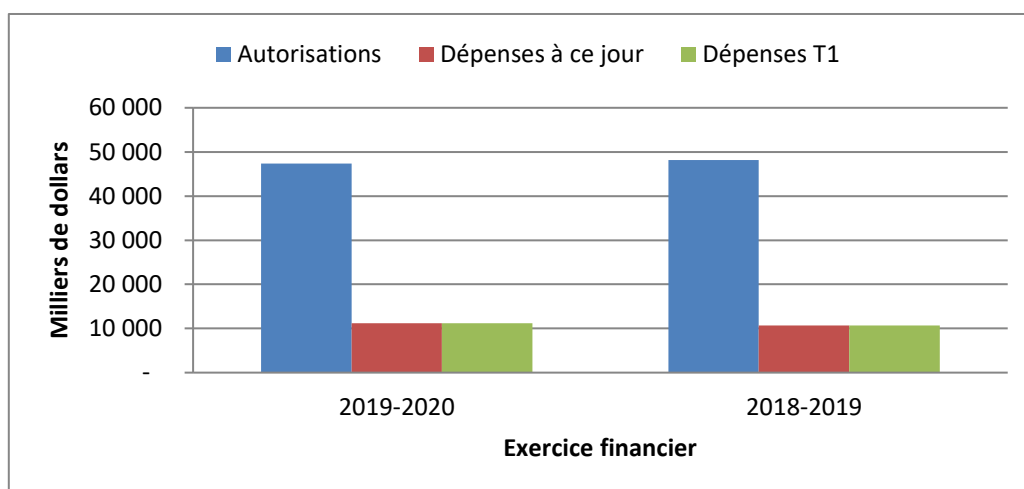
Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Lorsqu'on compare au même trimestre l'an dernier, les autorisations cumulatives de la CLCC au premier trimestre ont diminué, passant de 48,1 M \$ à 47,4 M \$ (soit de 700 000 \$). Cet écart est attribuable au financement reçu du Conseil du Trésor pour couvrir la hausse des salaires et les paiements de salaire rétroactifs prévus après la mise en œuvre de la nouvelle convention collective.

Comme le démontre la figure 1, la CLCC a dépensé près de 23 % de ses autorisations de dépenser à la fin du premier trimestre, ce qui est semblable à l'an dernier (22 %).

Les dépenses budgétaires brutes totales sont comparables à celles de l'an dernier.

Figure 1 – Dépenses du premier trimestre comparées aux autorisations annuelles



Risques et incertitudes

La CLCC exerce ses activités dans un environnement dynamique et complexe qui exige de sa part de l'efficacité, de la souplesse et de l'innovation. Elle s'appuie sur la gestion intégrée des risques, y compris sur le Profil de risque de l'organisation qui est mis à jour tous les ans, pour cibler les défis et les possibilités, et s'y adapter.

Les principaux risques et incertitudes de la CLCC sont :

- que les technologies de l'information ainsi que la capacité et les activités en matière de gestion de l'information actuelles ne répondent pas aux besoins changeants de la CLCC.
- que la prise de décisions fondées sur des données probantes soit compromise par un éventail de facteurs.
- que les principales activités et fonctions soient affectées de manière défavorable si la CLCC n'est pas à même de recruter et de conserver les membres de son effectif et de renforcer leurs compétences et leurs capacités, tout en veillant au maintien d'un milieu de travail sain et respectueux.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Pas de changement important à mentionner.

Approbation des cadres supérieures

Approuvé par :

Original signé par

Jennifer Oades
Présidente

Ottawa, Canada
Le 14 août 2019

Original signé par

Anik Lapointe, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances

État des autorisations (non vérifié)

	Exercice 2019-2020 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	47 422	10 804	10 804
Revenus nets en vertu d'un crédit**	(5 645)	(1 022)	(1 022)
Dépenses de programmes nettes	41 777	9 782	9 782
Autorisation législative budgétaire – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	5 613	1 403	1 403
Autorisations budgétaires totales	47 390	11 185	11 185

	Exercice 2018-2019 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	48 103	10 500	10 500
Revenus nets en vertu d'un crédit	**(5 645)	(1 245)	(1 245)
Dépenses de programmes nettes	42 458	9 255	9 255
Autorisation législative budgétaire – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	5 678	1 420	1 420
Autorisations budgétaires totales	48 137	10 675	10 675

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Le montant des revenus affectés aux dépenses déclarées dans le Budget principal des dépenses est basé sur un montant estimé de 12 000 demandes acceptées multiplié par la part des frais d'utilisation de 631 \$ qui peuvent être redépensés par la CLCC (470 \$).

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

	Exercice 2019-2020 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	42 297	11 362	11 362
Transports et communications	3 000	543	543
Information	223	4	4
Services professionnels et spéciaux	5 036	229	229
Locations	200	23	23
Services de réparation et d'entretien	1 024	5	5
Services publics, fournitures et approvisionnements	287	24	24
Acquisition de matériel et d'outillage	948	5	5
Autres subventions et paiements	20	12	12
Dépenses budgétaires brutes totales	53 035	12 207	12 207
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets en vertu d'un crédit	5 645	1 022	1 022
Dépenses budgétaires nettes totales	47 390	11 185	11 185

	Exercice 2018-2019 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	43 039	11 281	11 281
Transports et communications	3 000	416	416
Information	323	3	3
Services professionnels et spéciaux	5 790	117	117
Locations	221	29	29
Services de réparation et d'entretien	300	13	13
Services publics, fournitures et approvisionnements	343	5	5
Acquisition de matériel et d'outillage	731	6	6
Autres subventions et paiements	35	50	50
Dépenses budgétaires brutes totales	53 782	11 920	11 920
Moins revenus nets en vertu d'un crédit :			
Revenus nets en vertu d'un crédit	5 645	1 245	1 245
Dépenses budgétaires nettes totales	48 137	10 675	10 675